



Juin 2024

Programme Communal de Développement Rural

Partie 4

Objectifs de développement



AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
TÉL ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be



Table des matières

INTRODUCTION.....	3
1. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT EN UN CLIN D’ŒIL.....	5
2. DÉFI TRANSVERSAL	6
3. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT	7
Objectif 1 : Assurer l’épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l’évolution démographique.....	7
Objectif 2 : Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal.....	11
Objectif 3 : Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l’environnement	14
Objectif 4 : Renforcer la qualité patrimoniale et l’identité rurale des villages.....	17
Objectif 5 : Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural	20
Objectif 6 : Tendre vers plus d’autonomie alimentaire et favoriser la résilience forestière et agricole.....	23
Objectif 7 : Accentuer l’attractivité économique et touristique du territoire.....	26
4. COHÉRENCE ET CONTINUITÉ DE LA STRATÉGIE AVEC LE 1^{ER} PCDR.....	29
5. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	32
6. TABLEAU GÉNÉRAL DES INDICATEURS.....	33

Introduction

L'élaboration des objectifs de développement s'est fondée sur la partie 3 du PCDR (Diagnostic partagé) qui a permis d'identifier les forces et les faiblesses du territoire communal et de dégager une série d'enjeux et de grandes orientations thématiques pour le développement souhaité pour la commune de Neufchâteau.

Sur base de ce diagnostic partagé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) s'est attachée à définir une stratégie de développement. L'ensemble des éléments méthodologiques se retrouve dans la partie 2 du PCDR (Résultats de la participation de la population).

Cette stratégie est déclinée en **7 objectifs de développement**, eux-mêmes structurés en **15 objectifs opérationnels**. Chaque objectif opérationnel est bien entendu desservi par plusieurs projets matériels et immatériels.

Bien que, dans un souci de clarté et de facilité de lecture, les objectifs de développement soient classés par grandes thématiques, ils se veulent transversaux et sont traités sur un strict pied d'égalité. La numérotation mise en place n'a donc qu'un seul but organisationnel et de lisibilité et non d'établissement d'une hiérarchie.

Lors de la réflexion menée sur la stratégie, d'autres documents stratégiques plus thématiques ont été intégrés, qu'ils soient approuvés ou en cours. Il s'agit du **Plan Communal de Mobilité (PCM)**, du **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** de l'**Agence de Développement Local (ADL)** ou encore du **Programme Stratégique Transversal (PST)** ou encore du premier **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**.

Présentation des objectifs

Chaque objectif est succinctement expliqué avec les éléments principaux du diagnostic partagé. Les effets multiplicateurs attendus renforcent la pertinence des objectifs identifiés. Les modalités d'évaluation sont ensuite précisées à travers des indicateurs à atteindre, afin de permettre une évaluation continue de la stratégie de développement. Les principaux projets qui concourent à ces objectifs sont ensuite mentionnés afin de faire les liens avec la partie suivante du PCDR (Partie 5 – Projets).

Prise en compte du développement durable

Le développement durable est inscrit dans le décret consacré au développement rural de 2014. La Région wallonne dispose d'une stratégie de développement durable depuis 2013, qui a été actualisée en 2016 dans le cadre de la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés au sein des Nations Unies en septembre 2015.

L'approche participative s'est structurée dès le début de l'opération de développement rural sur les trois piliers du développement durable, à savoir

- Vivre à Neufchâteau (pilier social)
- Habiter à Neufchâteau (pilier environnemental)
- Travailler et entreprendre à Neufchâteau (pilier économique)

Cela a permis de sensibiliser les habitants au développement durable et à aller plus loin dans les réflexions.

Les 17 objectifs du développement durable

	<p>Objectif 1 – Pas de pauvreté : Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.</p>		<p>Objectif 10 : Inégalités réduites Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.</p>
	<p>Objectif 2 – Faim « zéro » : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.</p>		<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.</p>
	<p>Objectif 3 : Bonne santé et bien-être Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.</p>		<p>Objectif 12 – Consommation et production responsables : Établir des modes de consommation et de production durables.</p>
	<p>Objectif 4 : Éducation de qualité Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.</p>		<p>Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique et prévenir les conséquences naturelles engendrées par le réchauffement climatique.</p>
	<p>Objectif 5 : Égalité entre les sexes Atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.</p>		<p>Objectif 14 : Vie aquatique Conserver et exploiter de manière durable les écosystèmes aquatiques et leurs ressources pour assurer leur durabilité et leur biodiversité.</p>
	<p>Objectif 6 : Eau propre et assainissement Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.</p>		<p>Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.</p>
	<p>Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.</p>		<p>Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.</p>
	<p>Objectif 8 – Travail décent et croissance économique : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein d'emploi productif et un travail décent pour tous.</p>		<p>Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le réviser.</p>

1. La stratégie de développement en un clin d'œil

Neufchâteau, 29 histoires pour un avenir harmonieux, ambitieux et solidaire		
Vivre à Neufchâteau (Pilier social)	Habiter à Neufchâteau (Pilier environnemental)	Travailler et consommer à Neufchâteau (Pilier économique)
Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique	Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement	Tendre vers plus d'autonomie alimentaire et favoriser la résilience forestière et agricole
<ul style="list-style-type: none"> › En proposant un accompagnement spécifique aux jeunes et aux aînés › En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité › En développant des logements innovants et inclusifs adaptés aux divers publics 	<ul style="list-style-type: none"> › En soutenant des initiatives en faveur de la propreté publique, de la qualité écologique et paysagère du territoire › En favorisant la production d'énergies renouvelables, en tenant compte du paysage et de l'écosystème 	<ul style="list-style-type: none"> › En développant la diversification agricole et les circuits courts › En renforçant la gestion durable de la forêt et des terres agricoles publiques
Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal	Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages	Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire
<ul style="list-style-type: none"> › En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux › En développant une image positive du territoire pour les habitants et les visiteurs 	<ul style="list-style-type: none"> › En valorisant les villages par des projets de qualité s'appuyant sur des outils réglementaires › En préservant le patrimoine local 	<ul style="list-style-type: none"> › En favorisant les activités génératrices d'emplois et en développant l'offre commerciale et les services de proximité › En misant sur un tourisme respectueux des ressources locales, valorisant les atouts de la commune
	Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural	
	<ul style="list-style-type: none"> › En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines › En favorisant des solutions alternatives à la voiture individuelle 	

2. Défi transversal

« **Neufchâteau, 29 histoires pour un avenir harmonieux, ambitieux et solidaire** ».

Au travers de ce défi, ce sont des valeurs fortes qui sont exprimées. Elles sont le reflet des souhaits de la population exprimés lors de l'élaboration du PCDR et de la vision future souhaitée.

« **Neufchâteau, 29 histoires** » fait référence aux 29 ville, villages et hameaux constituant le territoire communal. Il évoque l'importance de valoriser chaque histoire particulière en mettant en avant sa singularité.

« **Pour un avenir harmonieux** » englobe différents aspects. L'objectif est de développer la commune de Neufchâteau tout en respectant l'existant, tant au point de vue patrimonial que naturel. Les richesses du territoire seront préservées et protégées. Le développement de voies lentes et des transports en commun, l'aménagement de venelles, les actions pour la biodiversité, ...sont des projets participant au respect de l'environnement et à l'harmonie entre l'homme et la nature.

« **Ambitieux** » souligne la volonté de faire évoluer la commune de Neufchâteau. Cet aspect sous-entend notamment le développement d'un tourisme vert et durable, la production d'énergie renouvelable, le soutien à l'emploi local, et le lancement d'initiatives innovantes.

« **Solidaire** » représente l'aspect social du défi. Cette dimension vise à assurer l'épanouissement de l'ensemble des générations et à favoriser la cohésion sociale et l'entraide entre les différents acteurs. Cela fait aussi référence au soutien envers le monde associatif et les producteurs locaux.

3. Les objectifs de développement

« Vivre à Neufchâteau » - Pilier social

Objectif 1 : Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique

La commune de Neufchâteau voit sa population augmenter depuis une trentaine d'années, avec un solde naturel positif et une population relativement jeune qui caractérise le territoire. En outre, on observe une augmentation de la population dans la plupart des villages depuis 2015 et l'arrivée de jeunes familles sur tout le territoire.

Cependant, les statistiques prédisent un vieillissement de la population, avec une plus grande part des aînés. Il est donc impératif de mettre en place différents services et initiatives qui répondent aux besoins démographiques actuels et futurs, notamment en matière de logement.

Par ailleurs, Neufchâteau dispose d'une offre de services importante et variée, quoique concentrée principalement sur Neufchâteau.

Cet objectif vise ainsi à créer des conditions de vie offrant une meilleure qualité de vie à toute la population.

Objectif opérationnel 1.1 : En proposant un accompagnement spécifique aux jeunes et aux aînés

D'une part, malgré l'existence de plusieurs clubs des jeunes, du Conseil Communal des Enfants et du Conseil des Jeunes, les jeunes n'ont pas toujours la possibilité de se rassembler et de créer des liens. Il existe un fort besoin de créer des lieux de rencontre de qualité et des services adéquats qui leur sont dédiés.

D'autre part, une partie de la population vieillissante nécessite également un encadrement adapté et davantage de services spécifiques, malgré les actions déjà mises en place (Maison d'Accueil Communautaire, CCCA, actions du Plan de Cohésion Sociale, services à domicile, ...).

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *Le maintien des jeunes sur le territoire*
- *La garantie d'une vieillesse de qualité pour les aînés*
- *La création de lieux de rassemblement pour les jeunes*
- *La création et l'utilisation de lieux de rencontre conviviaux sur le territoire*

→ L'objectif ambitionne de développer un accompagnement et des espaces ciblés pour les jeunes et les aînés, permettant d'améliorer leur qualité de vie à travers les rencontres et échanges.

Il vise la mise en place d'initiatives permettant de répondre aux besoins spécifiques de ces publics-cibles, par la mise à disposition d'un encadrement humain. Ainsi, la Commune met actuellement en place une Maison des jeunes et dispose déjà d'une Maison d'Accueil Communautaire.

Le but sera de leur permettre de déterminer quelles initiatives mettre en place, afin de favoriser leur épanouissement personnel et social.

Objectif opérationnel 1.2 : En renforçant les services à la population et en facilitant leur accessibilité

L'offre de services généraux sur le territoire est surtout concentrée à Neufchâteau, sauf en ce qui concerne les services de santé et les écoles communales qui sont présents dans les villages, La particularité de Neufchâteau est d'accueillir également des services à portée régionale, tels que le palais de justice, le service incendie, ...

La santé est une problématique cruciale en milieu rural, vu le manque de médecins généralistes. L'arrivée de nouvelles familles dans la commune accentue encore la nécessité d'adapter et de développer de nouveaux services.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *L'adaptation et la multiplication des services au regard des mutations démographiques*
- *La garantie d'une vieillesse de qualité pour les aînés*
- *Le maintien des jeunes sur le territoire*
- *L'amélioration de la communication communale*

→ L'objectif ambitionne de renforcer l'offre de services, leur visibilité et leur accès sur le territoire.

Il vise ainsi à développer une offre de services diversifiés et accessibles pour chacun.e.s, notamment aux moins mobiles et aux personnes moins favorisées socioéconomiquement. Il vise également le fait que certains services soient rassemblés en un même lieu, central et facilement accessible.

Il faudra dès lors considérer les besoins spécifiques de chaque tranche d'âge de la population, adapter l'offre pour y répondre de manière équilibrée sur le territoire en mobilisant les acteurs et structures existantes. Cette démarche sera primordiale dans le domaine de la santé ; la Commune a d'ailleurs mis en place un plan pour attirer les médecins sur son territoire.

Objectif opérationnel 1.3 : En développant des logements innovants et inclusifs adaptés aux divers publics

La commune de Neufchâteau dispose de près de cent logements publics et de 31 logements gérés par l'AIS. Elle continue à développer activement les collaborations afin de proposer davantage d'alternatives aux habitants tels que des logements intergénérationnels.

Toutefois, vu la croissance démographique et l'évolution des prix des terrains, la pression foncière s'accroît. Les immeubles à appartements se multiplient. L'accès au logement se complexifie pour les jeunes ménages qui sont nombreux. De plus, les aînés peinent à trouver des solutions alternatives à la maison de repos et se retrouvent souvent isolés dans de grandes maisons en centre de village.

En outre, ils souhaitent que ces nouveaux logements soient pensés de manière à favoriser la cohésion sociale et les rencontres entre les habitants afin, entre autres, de briser la solitude des personnes âgées et d'inciter à l'échange de services.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *Le renforcement et la diversification des logements pour répondre aux besoins actuels et futurs*
- *L'intégration architecturale des nouveaux logements dans le cadre bâti*
- *Le maintien des jeunes sur le territoire*
- *La pression foncière pour les jeunes*
- *La garantie d'une vieillesse de qualité pour les aînés*

→ **L'objectif ambitionne de faciliter l'accès au logement et de diversifier l'offre de logements sur le territoire de manière à élargir les alternatives à la propriété et à la location classiques.** Ainsi, il vise à favoriser le développement de logements innovants, qui répondent aux différents enjeux et permettent de construire des échanges durables entre les habitants.

Complémentaire aux initiatives publiques et privées (promoteurs...), il s'agit de créer des logements plus spécifiques (intergénérationnel, pour jeunes ménages...) notamment dans les villages. Dans un souci de cohérence avec les besoins exprimés en matière d'accessibilité aux services, ces logements seront implantés au plus proche des services existants ou bien ceux-ci seront facilement accessibles grâce à des moyens de locomotion adaptés. Il se veulent également accessibles financièrement pour contrer la pression foncière grandissante. Enfin, leur localisation participera à la structuration du territoire, élément également favorable à la cohésion sociale et à l'inclusion, particulièrement des personnes âgées.

Liens avec les Objectifs du Développement Durable :

Cet objectif correspond à plusieurs Objectifs du Développement Durable :



Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Programme Stratégique Transversal (PST 2021-2024) :** Être une commune où il fait bon vivre : créer une maison des jeunes et un conseil communal de la jeunesse, soutenir les associations et les salles de village, apaiser le rapport à la vie du citoyen grâce à l'Action Sociale et à ses services (PCS, CISP et commissions CCCA), reprise des activités de la Maison Communautaire des aînés. Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif : continuer le développement du sport pour tous. Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir : favoriser le développement des maisons intergénérationnelles sur le territoire.
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS 2020-2025) :** Epanouissement culturel, familial et social et la santé

Effets multiplicateurs :

- Promotion de la solidarité et des échanges
- Amélioration de la qualité de vie des aînés
- Épanouissement social pour les jeunes
- Renforcement et accentuation de la cohésion sociale
- Développement de nouvelles initiatives
- Dynamisation des relations sociales
- Création d'emplois dans le domaine des services à la personne
- Amélioration de la qualité de vie pour toute la population
- Renforcement des services offerts et satisfaction des habitants
- Développement d'alternatives à la maison de repos
- Augmentation de l'attractivité du territoire
- Épanouissement des personnes âgées
- Dynamisation de la vie villageoise
- Maintien des jeunes et des aînés sur la commune
- Lutte contre la pression foncière
- Prévention de l'isolement

Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre d'initiatives publiques liées à l'accompagnement des jeunes et des aînés	Commune, PCS, MAC, CPAS	2
Mise en place de nouveaux services à la population	Commune	3
Nombre de nouveaux logements publics ou assimilés pour jeunes, aînés ou intergénérationnels	Commune	4

Projets :

Lots	Intitulé du projet
0 (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Communal des Jeunes ▪ Création d'un point de rencontre pour les jeunes à Tournay ▪ Halte-garderie mobile ▪ Équipement de bâtiments publics en défibrillateurs et formations gratuites aux premiers secours à l'attention de la population ▪ Plan communal pour attirer plus de médecins ▪ Construction d'un complexe de logements intergénérationnels
1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une maison multiservices et d'un logement tremplin à Neufchâteau ▪ Neufchâteau Amie des Aînés ▪ Commune en santé
2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'espaces et d'activités de rencontre pour les jeunes ▪ Création de logements adaptés pour aînés
3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de logements trempins ▪ Création de logements intergénérationnels ▪ Diversification de l'offre en logements

Objectif 2 : Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal

Le territoire de Neufchâteau accueille de nombreuses activités locales et rassemble 126 associations, villageoises, culturelles, sociales et sportives. Cet objectif vise globalement à améliorer leur visibilité et à les soutenir afin de renforcer la convivialité dans les villages. De plus, un travail sur l'image de la commune permettra de renforcer la cohésion entre les habitants de Neufchâteau et des villages.

Objectif opérationnel 2.1 : En stimulant le dynamisme du monde associatif et en renforçant les liens sociaux

Neufchâteau dispose de nombreuses infrastructures sportives avec un tissu associatif important qui gravite autour de ces équipements, offrant à la population de nombreuses possibilités de loisirs et de rencontres.

Le domaine culturel est en pleine évolution, mais l'offre existante est variée.

Au niveau des villages, certaines infrastructures existantes sont vieillissantes ou même absentes. Et on constate un manque de visibilité et parfois de coordination entre les associations.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *Le soutien à la vie associative locale*
- *La création et l'utilisation de lieux de rencontre conviviaux et de partage sur le territoire*
- *Le développement et la visibilité de l'offre culturelle sur le territoire, et l'inclusion de toute la population*
- *Le maintien, l'extension, le développement et la visibilité des dynamiques culturelles locales*
- *L'amélioration de la communication sur la culture, le sport*
- *Le développement des infrastructures sportives dans les villages*
- *Le développement du « sport-santé »*
- *La création de lieux de rassemblement pour les jeunes*
- *L'intégration des nouveaux habitants*
- *L'utilisation de la culture comme vecteur de rassemblement*
- *La cohésion entre les habitants des différents quartiers de Neufchâteau et des villages*

→ L'objectif vise à rénover ou créer des infrastructures de convivialité de qualité destinées à accueillir les associations et les activités locales, afin de renforcer les relations entre les habitants et la cohésion au sein des villages et à Neufchâteau.

Dans une commune en pleine évolution démographique, avec une part non négligeable de travailleurs frontaliers, tisser des liens entre les habitants apparaît comme une priorité, afin de susciter la solidarité et la cohésion au sein de la population.

Ces lieux de convivialité intérieurs, modernisés et adaptés, permettront aux habitants de se rencontrer, d'échanger et de développer de nouvelles initiatives favorisant la convivialité. Le soutien renforcé aux associations et comités existants mettra en évidence leurs actions, favorisera le développement de collectifs et leur pérennité.

Il s'agit également de soutenir le tissu social en offrant plus de possibilités de rencontres entre les citoyens, par des aménagements adaptés à tous les publics. En outre, cela permet de renforcer et diversifier l'offre d'activités qu'elles soient culturelles, associatives ou sportives tout en veillant à une coordination adéquate et en fédérant les différents acteurs.

Objectif opérationnel 2.2 : En développant une image positive du territoire pour les habitants et les visiteurs

La communication communale générale est assurée par différents moyens : le bulletin communal « Oyez Citoyens », la page Facebook, le site internet et les panneaux d'informations numériques récemment installés. Toutefois, le site internet communal manque d'une actualisation régulière des informations importantes et utiles aux habitants dans plusieurs domaines, notamment associatif, culturel et sportif. Le territoire communal se compose de 29 villages et hameaux. Il est important que les habitants soient fiers d'habiter la commune et que leur sentiment d'appartenance se renforce. Suite aux événements rendus publics de ces dernières années, l'image de la commune doit être revalorisée. À ce sujet, une étude sur l'image de Neufchâteau a déjà été réalisée par la société QUIDAM ; elle a conçu différentes propositions de mise en œuvre (charte graphique, charte terrasses et devantures, entrées de village, ...).

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- L'amélioration de l'image de la commune et la promotion d'une image positive
- La création d'une identité forte
- L'identification du territoire aux entrées des villages
- L'amélioration de la communication communale

→ L'objectif vise à améliorer l'image communale en se basant sur une communication valorisant l'ensemble du territoire, par des moyens et canaux existants.

Une nouvelle image du territoire, positive et dynamique, continuera d'être promue au travers des actions de communication choisies et développées par la Commune sur base de l'étude réalisée par la société QUIDAM.

Une façon de rendre cette image bien visible est de l'afficher aux entrées du territoire et des villages.

Les informations véhiculées par les canaux de communication communaux seront actualisées régulièrement afin de répondre à une demande importante de la population. Ces informations se doivent d'être accessibles à tous.

Liens avec les Objectifs du Développement Durable :

Cet objectif correspond à deux des Objectifs du Développement Durable :



Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :

- **Programme Stratégique Transversal (PST 2021-2024) :** Être une commune où il fait bon vivre ; soutenir les associations et les salles de village, créer une maison des jeunes. Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif : embellir la ville et les villages. Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir : finaliser le Plan Identitaire de la Ville.
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS 2020-2025) :** Epanouissement culturel et social

Effets multiplicateurs :

- Renforcement de la visibilité des acteurs et services communaux renforcée
- Renouvellement de la confiance des citoyens
- Amélioration du sentiment d'appartenance et d'identité communale
- Participation des habitants aux activités accrue
- Dynamisation des infrastructures existantes
- Pérennisation des associations et comités
- Renforcement des échanges entre citoyens actifs et associations
- Renforcement des rencontres et des interactions entre habitants de la commune
- Optimisation de l'utilisation des différentes infrastructures
- Développement de nouvelles activités et de nouvelles initiatives
- Accroissement de la visibilité des activités
- Développement d'activités culturelles coordonnées
- Développement de l'esprit citoyen et promotion des actions citoyennes
- Réduction de la fracture numérique ;
- Développement du recours aux nouvelles technologies de l'information.

Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre d'actions de communication visant à relayer l'identité et l'image de Neufchâteau	Commune	5
Augmentation du nombre d'activités ou événements tout au long de l'année	Commune	5

Projets :

Lots	Intitulé du projet
0 (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget participatif ▪ Engagement d'une animatrice culturelle, pour obtenir la reconnaissance du centre culturel ▪ Révision de l'occupation du Moulin Klepper (accueil d'associations et d'activités culturelles) ▪ Plan d'infrastructures sportives de la vallée du lac
1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement de la maison de village de Montplainchamps et de ses abords ▪ Aménagement de la place de la gare à Longlier ▪ Gestion des salles et maisons de village ▪ Soutien à la vie associative ▪ Valorisation de l'image de marque de Neufchâteau
2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une maison de village à Longlier ▪ Rénovation de la maison de village d'Hampiré et de ses abords ▪ Aménagement d'espaces de convivialité
3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un local de rencontres et de ses abords pour le village de Verlaine ▪ Renforcement des liens entre les générations et entre les villageois

« Habiter à Neufchâteau » - Pilier environnemental

Objectif 3 : Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement

Il existe une véritable volonté locale de protéger l'environnement naturel et paysager de Neufchâteau grâce des mesures concrètes sur de nombreuses zones avec le soutien de différentes structures transcommunales ;

Cet objectif vise globalement utiliser les ressources disponibles, à étendre les bonnes pratiques afin de minimiser les impacts environnementaux négatifs liés à l'activité humaine (réchauffement climatique, déchets, ...) et à améliorer la qualité de l'environnement de manière globale.

Objectif opérationnel 3.1 : En soutenant des initiatives en faveur de la propreté publique, de la qualité écologique et paysagère du territoire

Le diagnostic partagé a mis en évidence la richesse du patrimoine naturel et paysager riche et diversifié. Consciente de cet enjeu, la Commune de Neufchâteau est déjà engagée dans une dynamique environnementale via la participation à différents programmes : Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, Contrat de Rivière Semois-Chiers, BiodiverCité, etc. Toutefois, l'environnement est soumis à différentes contraintes et menaces : nuisances diverses, perte de biodiversité

La poursuite d'actions en faveur de la biodiversité apparait ici clairement comme un enjeu important et de long terme pour le territoire communal, ainsi que la mise en place d'actions en faveur de la propreté.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *La poursuite des actions en faveur de la biodiversité*
- *Le maintien de la qualité et des réserves d'eau*
- *La préservation de la structure paysagère*
- *L'entretien du cadre naturel et bâti*
- *La préservation du cadre naturel des nuisances diverses.*

➔ L'objectif consiste à préserver l'environnement naturel et paysager du territoire à travers plusieurs volets d'actions : la valorisation des paysages, la protection contre les diverses nuisances et pollutions et le soutien à la biodiversité.

L'ambition est de s'appuyer sur la dynamique environnementale engagée afin de réduire les nuisances diverses (ex : projet pilote de culture de sapins de Noël bio du GAL), de se donner les moyens de poursuivre les différentes initiatives enclenchées au niveau communal et transcommunal, tout en développant des actions qui renforcent la préservation du cadre naturel et qui valorisent les paysages (ex : charte paysagère du Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier). Dans ce cadre, diverses actions et mesures, notamment de sensibilisation et de protection, seront mises en place.

Il s'agit donc de maintenir le cadre environnemental et paysager de qualité et de lutter contre les pressions et nuisances diverses qui pèsent sur l'environnement.

Objectif opérationnel 3.2 : En favorisant la production d'énergies renouvelables, en tenant compte du paysage et de l'écosystème

Neufchâteau est inscrite dans la Convention des Maires. Elle est une commune volontariste dans la production d'énergies renouvelables : le territoire accueillera un parc de six éoliennes. Certains bâtiments tels que les maisons de village vont en être équipés et un projet d'hydroélectricité est en cours au moulin Klepper. La Commune a en outre engagé un éco-conseiller qui accompagne le PAEDC et veille à intégrer le développement durable dans les activités quotidiennes.

Cet objectif se base sur l'enjeu du diagnostic partagé suivant :

- Le développement et la pérennisation d'actions en faveur de l'énergie
- La réduction de l'empreinte carbone de la commune.

→ L'objectif consiste à poursuivre la dynamique initiée par la Commune en matière de production d'énergies renouvelables, et à sensibiliser et soutenir les citoyens afin qu'ils s'inscrivent dans une démarche de transition.

Il s'agit de s'engager vers une certaine autonomie énergétique par la mise en place de mesures de production d'énergie verte et d'économie d'énergie. Mais l'objectif est également d'impliquer les citoyens et de leur faire prendre conscience de l'importance de la question énergétique.

Cet objectif sera alimenté par les travaux du comité du PAEDC mis en place suite à l'adhésion de Neufchâteau à la Convention des Maires.

Enfin, l'énergie sera également un point d'attention permanent dans la concrétisation des différents projets du PCDR.

Liens avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) :

Cet objectif correspond à plusieurs Objectifs du Développement Durable :



Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :

- **Programme Stratégique Transversal (PST 2021-2024) :** Etre une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement : remplacer l'éclairage public en vue de réduire la consommation énergétique, travailler aux ODD en vue de réaliser des énergies propres, une réduction de la consommation énergétique, garder une attention particulière à la bonne gestion des cours d'eau.
- **Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier :** Volet Nature & Environnement : améliorer le réseau écologique, préserver les cours d'eau. Volet paysage : la charte paysagère et 'un territoire, des paysages'.
- **Contrat de Rivière Semois-Chiers :** Restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du milieu.

Effets multiplicateurs :

- Sensibilisation des habitants au zéro déchet
- Sensibilisation des agriculteurs aux pesticides
- Diminution des incivilités environnementales
- Amélioration du cadre environnemental de la commune
- Préservation et augmentation de la biodiversité
- Mise en valeur de la qualité paysagère
- Réduction de la dépendance énergétique
- Sensibilisation de la population au développement durable
- Développement du recours aux énergies renouvelables
- Amélioration de l'efficacité énergétique
- Diminution de la facture énergétique
- Réduction des émissions de CO₂
- Lutte contre le réchauffement climatique

Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre de sites naturels ou paysagers préservés ou valorisés	Commune	5
Réalisation d'aménagements et d'actions en faveur de la biodiversité	Commune	10
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Commune PAEDC	Diminution de 35 % des émissions de CO ₂ à l'horizon 2035
Concrétisation de projets publics recourant aux énergies renouvelables	Commune	5

Projets :

Lots	Intitulé du projet
0 (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement d'un conseiller POLLEC pour la mise en œuvre du PAEDC ▪ Projets BiodiverCité
1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de mesures spécifiques de protection de l'environnement
2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions en faveur de la biodiversité
3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation et lutte contre les déchets ▪ Préservation et valorisation des paysages ▪ Soutien et sensibilisation des citoyens au niveau énergétique ▪ Installations pour la production d'énergie à partir de sources diversifiées

Objectif 4 : Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages

La présence de bâtiments traditionnels et d'éléments de patrimoine donne aux villages un caractère typique que les citoyens souhaitent conserver et valoriser. L'objectif ambitionne de conserver l'authenticité de ces éléments et des villages de manière générale.

Par ailleurs, la volonté est de mener une politique territoriale et urbanistique qui vise à maintenir et à renforcer la cohérence urbanistique.

Objectif opérationnel 4.1 : En valorisant les villages par des projets de qualité s'appuyant sur des outils réglementaires

Malgré des actions telles que la rénovation urbaine et la revitalisation urbaine qui ont permis d'améliorer le cadre du centre de Neufchâteau ou encore la participation et le travail de la CCATM, la Commune ne dispose pas de document stratégique pour le développement et la gestion de son territoire : absence de SDC ou de GCU.

Par ailleurs, il ressort du diagnostic partagé la nécessité de préserver les caractéristiques, la typologie et l'identité des différents villages, tout en permettant d'aménager des espaces publics bien intégrés.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- L'intégration architecturale des nouveaux logements dans le cadre bâti
- L'identification du territoire aux entrées des villages
- La pression foncière et l'accès au logement
- La création et l'utilisation des lieux de rencontre conviviaux sur le territoire
- L'aménagement d'espaces publics en zones de convivialité

➔ L'objectif consiste à mettre en place des outils d'aménagement du territoire, avec une vision prospective stratégique du développement territorial, qui permette d'intégrer des aménagements d'espaces publics préservant l'authenticité des villages.

L'ambition poursuivie par l'objectif est double : gérer de manière parcimonieuse le potentiel foncier et le mobiliser de manière structurante et cohérente, et assurer un développement raisonné et cohérent avec la structure du bâti existant.

Cela doit permettre de limiter l'étalement urbain qui a des conséquences sur les cœurs de village, la convivialité et l'insécurité routière ainsi que de garder une homogénéité dans l'aménagement de la commune.

L'aménagement d'espaces publics extérieurs stratégiques, plus spécifiquement en cœur de village, doit également favoriser la convivialité, les liens intergénérationnels et l'épanouissement des habitants. Les espaces aménagés doivent favoriser les contacts intergénérationnels et être accessibles et sécurisés. Ils permettront ainsi de renforcer les relations et la cohésion entre les habitants. Leur conception se doit donc d'être inclusive.

Objectif opérationnel 4.2 : En préservant le patrimoine local

Le caractère typiquement rural du territoire de Neufchâteau est accentué par la présence de très nombreux éléments de (petit) patrimoine : on dénombre 4 monuments classés, 110 édifices repris à l'IPIC et plus de 225 éléments de petit patrimoine. Bien qu'un parcours valorise les fontaines et que certains éléments fassent l'objet d'une restauration progressive, tels que des lavoirs et deux églises, il y a lieu de mettre davantage en valeur cette richesse patrimoniale.

Cet objectif se base sur l'enjeu du diagnostic partagé suivant :

- *La conservation et la valorisation du patrimoine local*

➔ **L'objectif vise à poursuivre la dynamique de restauration des éléments de patrimoine enclenchée par la commune.**

L'ambition est de mettre davantage en valeur les richesses locales, mais également de développer une identité propre au territoire. Il s'agit également de sensibiliser la population à la richesse de ce patrimoine en favorisant son appropriation et son utilisation par les habitants.

La réalisation de cet objectif pourra notamment s'appuyer sur deux associations chestrolaises relatives au patrimoine, notamment pour le volet sensibilisation : le Cercle Terre de Neufchâteau et l'Association des Amis du Château.

Liens avec les Objectifs du Développement Durable :

Cet objectif correspond à un des Objectifs du Développement Durable :



Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :

- **Programme Stratégique Transversal (PST 2021-2024) :** Être une commune innovante, ambitieuse, moderne : installer le service des voitures Cambio, réaliser des abris sécurisés pour vélos. Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif : embellir la ville et les villages et soutenir les concours de façades et de villages fleuris. Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir : valoriser le petit patrimoine communal, religieux et les monuments commémoratifs.
- **Plan Communal de Mobilité (PCM 2008-2018) :** Favoriser l'adapter des modes de déplacement à l'environnement urbain. Volets aménagement du territoire, aménagement de l'espace public, stationnement et modes doux.
- **Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier :** Entretenir le petit patrimoine.

Effets multiplicateurs :

- Entretien du patrimoine communal
- Mise en valeur des particularités historiques locales
- Identification des habitants à l'histoire communale
- Attractivité des villages
- Encadrement et conservation de l'identité du bâti traditionnel
- Concentration du développement de l'habitat
- Préservation du caractère rural des villages
- Aménagement et valorisation des espaces publics
- Rénovation d'anciens bâtiments
- Maintien de la cohérence urbanistique
- Structuration du territoire et gestion du développement urbanistique
- Renforcement des centralités
- Encadrement de l'évolution du bâti
- Maîtrise des coûts des équipements et des infrastructures
- Amélioration du cadre de vie des habitants

Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Définition de la politique communale d'aménagement du territoire à travers un outil réglementaire	Commune	1
Nombre d'éléments patrimoniaux ayant été restaurés	Commune	5

Projets :

Lots	Intitulé du projet
0 (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement de convivialité sur la placette centrale à Verlaine ▪ Restauration du mausolée allemand ▪ Inventaire du petit patrimoine
1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement de la place de la gare à Longlier
2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement des entrées de villages ▪ Aménagement d'espaces de convivialité ▪ Création de liaisons touristiques et patrimoniales ▪ Mise en place d'un Schéma de Développement Communal
3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restauration et aménagement du Moulin Banal ▪ Embellissement des villages et de Neufchâteau ▪ Actions en faveur du patrimoine ▪ Aménagement de venelles dans les villages

Objectif 5 : Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural

Bien que le territoire communal soit desservi par une gare et que l'offre en transports en commun soit bien présente aux horaires scolaires, la mobilité est essentiellement orientée vers la voiture, d'autant plus dans les villages.

L'objectif général est d'encourager toute initiative proposant une alternative à la voiture individuelle mettant un accent plus particulier sur la mobilité douce.

Il vise donc à apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal afin de remplacer le modèle du « tout à la voiture ».

Objectif opérationnel 5.1 : En développant un réseau interne de mobilité douce utilitaire, sécurisé et connecté avec les communes voisines

Le diagnostic partagé met en évidence un enjeu important concernant la pratique de la mobilité douce sur le territoire, entre les villages et la ville. Différents projets et initiatives sont en cours mais sont à renforcer car le réseau est encore incomplet. Il convient donc d'aménager plus de liaisons lentes. Différents projets en faveur des usagers faibles ont été réalisés sur le centre-ville via le Plan Communal de Mobilité.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *L'amélioration de la sécurité des usagers faibles dans les villages et au centre-ville*
- *Le développement de la mobilité alternative sur le territoire communal*
- *Le développement d'un réseau de mobilité lente et l'aménagement de liaisons lentes*

➔ **L'objectif vise à développer et valoriser les liaisons de mobilité douce utilitaires.** Il s'agit de relier les villages de la commune via des modes doux (à vélo ou à pied) aux différents points d'intérêt, plus particulièrement vers le centre de Neufchâteau. Par exemple, la Commune vient de réaliser une liaison en site propre entre la gare de Longlier et le zoning de Semel, via le PIMACI.

Pour ce faire, des aménagements sont à réaliser pour développer les équipements et renforcer les infrastructures afin d'inciter l'usage des modes doux, à l'intérieur et entre les villages, ainsi que vers l'extérieur de la commune.

L'ambition est donc de développer le réseau de voies lentes inter-villages, mais également de le connecter aux réseaux existants dans les communes voisines (Libramont, Bertrix) pour favoriser la mobilité lente et de permettre un recours plus important et sécurisé aux déplacements doux.

L'aménagement de cheminements lents permettra ainsi de réduire la dépendance à la voiture.

Objectif opérationnel 5.2 : En favorisant des solutions alternatives à la voiture individuelle

Le territoire est globalement bien desservi en axes routiers et en transports en commun (gare et TEC). Toutefois, des faiblesses ont été mises en évidence : offre entre Neufchâteau et les villages trop faible, offre trop orientée vers les déplacements scolaires, etc.

Des améliorations sont donc attendues autant au niveau du TEC que des autres opportunités de mobilité afin d'adapter l'offre aux besoins de la population. Toutefois, la marge de manœuvre de la commune sur cette problématique reste faible.

Le diagnostic insiste sur la nécessité de développer la mobilité alternative sur le territoire communal.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- La desserte du territoire par une offre cohérente en transports collectifs et/ou alternatifs
- L'adaptation de l'offre de transports publics aux besoins de la population
- Le développement de la mobilité alternative sur le territoire communal

➔ **L'objectif vise à créer des solutions alternatives de mobilité à la voiture individuelle.** Il convient de prendre un ensemble de mesures, complémentairement au développement de la mobilité douce, afin de diminuer l'habitude du « tout à la voiture » et améliorer le cadre de vie des habitants.

Au niveau des transports en commun, la marge de manœuvre communale est faible mais des démarches seront menées pour améliorer la desserte et la couverture par le TEC. Une réflexion sera également menée pour développer les alternatives au TEC classique. Par ailleurs, il s'agit de mener des actions pour inciter aux déplacements partagés (ex : parkings de covoiturage).

Liens avec les Objectifs du Développement Durable :

Cet objectif correspond à plusieurs Objectifs du Développement Durable :



Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2021-2024 :** Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement : Créer des pistes cyclables et trottoirs. Être une commune innovante, ambitieuse, moderne : installer le service des voitures Cambio.
- **Plan Communal de Mobilité (PCM) 2008-2018 :** Favoriser l'adaptation des modes de déplacement à l'environnement urbain : modes doux pour les déplacements intra-urbains/intra-villages.

Effets multiplicateurs :

- Réduction de la dépendance à la voiture
- Augmentation du recours aux alternatives à la voiture individuelle
- Lutte contre le phénomène d'insécurité routière
- Renforcement, facilitation et encouragement des déplacements lents
- Amélioration du cadre de vie des habitants
- Réduction des émissions de CO₂

Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre de kilomètres aménagés pour la mobilité douce	Commune	15
Mise en place d'alternatives à la voiture individuelle	Administration communale	3

Projets :

Lots	Intitulé du projet
0 (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none">▪ Participation à Wallonie Cyclable : aménagement d'une route cyclable sécurisée « Chemin de Perchepai » entre le zoning commercial de Semel et Longlier▪ Mise à disposition de 2 voitures Cambio
1	<ul style="list-style-type: none">▪ Aménagement de la liaison entre Grandvoir et Neufchâteau / Semel▪ Développement d'une politique de mobilité douce
2	<ul style="list-style-type: none">▪ Création d'une liaison sécurisée entre Malome et Neufchâteau▪ Connexion transcommunale de Neufchâteau à Libramont via Tronquoy▪ Création de liaisons touristiques et patrimoniales
3	<ul style="list-style-type: none">▪ Aménagement d'un chemin sécurisé d'Hamipré au centre de Neufchâteau▪ Aménagement de venelles dans les villages▪ Aménagement d'une piste cyclable entre Namoussart et Mon Idée▪ Création d'une liaison lente sécurisée à Longlier▪ Actions pour inciter aux déplacements partagés ou alternatifs

« Travailler et entreprendre à Neufchâteau » - Pilier économique

Objectif 6 : Tendre vers plus d'autonomie alimentaire et favoriser la résilience forestière et agricole

Le territoire de Neufchâteau peut s'appuyer sur les ressources locales que sont l'agriculture et la forêt. Ces activités sont en effet des éléments importants de la structure économique de Neufchâteau et ont une action majeure sur la gestion qualitative du territoire.

Cet objectif vise à valoriser davantage ces ressources économiques locales en assurant leur pérennisation mais également leur diversification.

Objectif opérationnel 6.1 : En développant la diversification agricole et les circuits courts

L'agriculture reste un secteur économique important sur la commune ; elle compte encore 85 exploitations agricoles et couvre une superficie conséquente : la SAU représente plus de 43% du territoire et 56% sont affectés en zone agricole au plan de secteur. Des initiatives sont menées en faveur des circuits courts, pour la commercialisation des nombreux produits locaux : vente directe à la ferme, marchés du terroir, coopérative agricole, écoulement de la production dans les restaurants et les épiceries locales, Petite Foire, etc.

Toutefois, des problématiques sont soulevées comme la pérennité des exploitations agricoles ou encore la difficulté à développer encore plus les productions locales.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *Soutien à la diversification agricole et aux producteurs locaux*
- *Développement et valorisation de la production alimentaire locale*
- *L'accès à la terre agricole, face à la pression foncière découlant de cultures non alimentaires*
- *La garantie de l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs*

→ L'objectif consiste à favoriser le maintien de l'activité agricole sur le territoire ainsi que sa diversification, dans le but de tendre vers plus d'autonomie alimentaire.

Dans cette perspective, il est dès lors indispensable de valoriser les productions locales en favorisant et en renforçant leur distribution, leur commercialisation et leur facilité d'accès pour les consommateurs. Des actions de communication et de sensibilisation seront également menées pour mieux faire connaître l'intérêt et la qualité des productions locales.

Il s'agit donc de valoriser les producteurs locaux, de faciliter la commercialisation des produits locaux et de développer les circuits-courts alimentaires.

Objectif opérationnel 6.2 : En renforçant la gestion durable de la forêt et des terres agricoles publiques

L'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs est une problématique évoquée dans le diagnostic partagé car les agriculteurs doivent faire face à une concurrence importante et à une importante pression foncière due notamment à la culture de sapins de Noël et aux productions énergétiques.

Au même titre que l'agriculture, la forêt représente une ressource locale de premier ordre, en couvrant près d'un tiers du territoire. Les différentes crises vécues ces dernières années ont mis à mal la viabilité

et la durabilité de la forêt Il est donc pour cela nécessaire d'améliorer la résilience de la forêt face au changement climatique et aux crises sanitaires. La forêt est également une source importante de revenus pour la commune mais la filière bois reste très peu développée.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- ReLOCALisation de la filière bois
- Amélioration de la résilience de la forêt face aux changements climatiques et aux crises sanitaires
- La gestion de la problématique des sapins de Noël
- L'accès à la terre agricole, face à la pression foncière découlant de cultures non alimentaires
- La garantie de l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs

→ L'objectif vise à favoriser le développement d'une activité sylvicole durable et locale, ainsi qu'à promouvoir une gestion des terres agricoles publiques en faveur des jeunes agriculteurs.

Au niveau agricole, il convient de mener des actions en faveur de l'accès à la terre pour les agriculteurs, plus particulièrement pour les jeunes et les activités de diversification.

Au niveau de la forêt, l'ambition est de tendre vers plus de résilience de la forêt face aux changements climatiques et aux différentes crises, notamment via une meilleure adéquation des essences forestières, mais aussi de générer des retombées locales par le développement d'une filière bois locale.

Il s'agit donc de soutenir l'économie locale et de tendre vers une économie durable respectueuse de l'environnement.

Liens avec les Objectifs du Développement Durable :

Cet objectif correspond à plusieurs Objectifs du Développement Durable :



Liens avec les autres politiques communales et supra-communales :

- **Programme Stratégique Transversal (PST 2021-2024) :** Être une commune où il fait bon vivre : soutenir le marché du terroir. Être une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement : privilégier la replantation diversifiée en forêt communale. Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif : soutenir le commerce local et équitable, soutenir le monde agricole.
- **Agence de Développement Local (ADL) :** Réunir l'ensemble des acteurs locaux dans un partenariat de développement local.
- **Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier :** Encourager et soutenir le développement des produits du terroir, guider les agriculteurs vers une autonomie alimentaire des exploitants et une meilleure valorisation de leur potentiel économique, promotion des produits agricoles sur le territoire, favoriser la rencontre entre le milieu agricole et les habitants.

Effets multiplicateurs :

- Pérennisation de l'activité agricole
- Développement des contacts entre les habitants et le monde agricole
- Augmentation de la consommation de produits locaux

Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Création d'initiatives favorisant les circuits courts	ADL	3
Partie des aisances communales affectées à des nouvelles initiatives agricoles	DNF	10 %

Projets :

Lots	Intitulé du projet
0 (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none">▪ Création d'un GAC
1	<ul style="list-style-type: none">▪ Valorisation de la filière alimentaire locale
2	<ul style="list-style-type: none">▪ Création d'une halle des produits locaux▪ Politique d'accès à la terre▪ Actions en faveur de la résilience de la forêt
3	/

Objectif 7 : Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire

Le tissu économique de Neufchâteau apparaît comme bien développé et rayonne sur un bassin de vie dépassant le cadre communal strict. Par ailleurs, Neufchâteau connaît également un développement touristique intéressant basé sur le patrimoine local mais également sur des points d'intérêt spécifiques comme le lac. Toutefois, que ce soit au niveau économique ou touristique, il semble que le potentiel puisse encore davantage être exploité.

C'est pourquoi l'objectif général est de renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire afin de générer des retombées positives pour l'ensemble du territoire.

Objectif opérationnel 7.1 : En favorisant les activités génératrices d'emplois et en développant l'offre commerciale et les services de proximité

Le diagnostic partagé a mis en évidence des manques au niveau de l'accessibilité des commerces : absence dans certains villages, manque de commerces ambulants et de proximité et de structure commerciale dédiée aux produits locaux. Toutefois, des initiatives sont menées par différentes structures et l'offre commerciale peut être qualifiée de satisfaisante, plus particulièrement au centre de Neufchâteau.

Les indicateurs économiques de Neufchâteau sont favorables, sauf au niveau du ratio d'emploi intérieur (54%). Le tissu économique est assez riche ; il repose principalement sur des entreprises du secteur primaire et du commerce/réparation d'automobiles ; les postes salariés se retrouvent dans l'enseignement, la santé et le social. De plus, le nombre de travailleurs frontaliers ne cesse d'augmenter au fil des ans (23% en 2021). La présence de différents parcs d'activités économiques est positive mais leur accessibilité devrait être améliorée pour renforcer le lien habitat-emploi.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- *Le développement de l'offre commerciale et de services au centre-ville et dans les villages*
- *Dynamisation des parcs d'activités économiques et leur accès*
- *Développement de l'emploi local*

➔ L'objectif consiste à poursuivre la dynamisation des activités économiques et de renforcer l'offre et l'accessibilité commerciales, afin notamment de développer l'emploi local.

L'ambition vise ainsi à favoriser un développement économique endogène basé sur les ressources locales en suscitant l'émergence de nouvelles activités et la mise à disposition d'infrastructures adaptées. La mise en valeur des productions et savoir-faire locaux doit permettre de dynamiser les acteurs économiques du territoire. Il convient également d'accompagner le développement économique en aidant les entrepreneurs locaux à s'installer ou à se développer.

D'autre part, l'offre commerciale sera diversifiée afin de répondre aux besoins et manquement énoncées, à savoir plus de proximité et plus d'accessibilité, notamment aux moins mobiles. Il convient de soutenir les commerces locaux existants tout en essayant d'en attirer de nouveaux.

Cet objectif vise donc à renforcer l'attractivité du centre de Neufchâteau et des villages du point de vue économique et commercial.

Objectif opérationnel 7.2 : En misant sur un tourisme respectueux des ressources locales, valorisant les atouts de la commune

Le potentiel touristique de Neufchâteau est important et son développement est actuellement encadré par plusieurs structures : Office du Tourisme, Maison du Tourisme, ASBL Grande Forêt d'Anlier, Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, etc.

Le territoire regorge d'activités : Vallée du Lac, Observatoire Centre-Ardenne, Musée du téléphone, etc. De nombreux chemins de promenade balisés attirent les touristes mais leur entretien et leur promotion semblent déficients.

Au niveau de la capacité d'accueil, l'offre en hébergements touristiques est variée, de même que l'offre en restauration.

Toutefois, le tourisme s'oriente vers un tourisme de passage et non un tourisme de séjour et l'attractivité touristique du territoire pourrait encore être améliorée.

Cet objectif se base sur les enjeux du diagnostic partagé suivants :

- L'aménagement et l'entretien des promenades balisées
- Le développement de l'attractivité touristique du territoire
- L'évolution d'un tourisme de passage vers un tourisme de séjour

➔ L'objectif consiste à soutenir et à promouvoir un développement touristique respectueux du cadre de vie et qui valorise les ressources locales au sens large du terme.

La concrétisation de cet objectif est liée et interdépendante avec d'autres objectifs préalablement définis : valorisation de produits locaux, mise en valeur du patrimoine bâti, préservation des caractéristiques naturelles et paysagère, aménagement des cœurs de village, développement de la mobilité douce, etc.

Le territoire doit réussir à tirer une valeur ajoutée économique au passage de visiteurs, sans pour autant y perdre en qualité de vie et authenticité. Le développement touristique se doit d'être intégré et ancré dans le territoire afin de le rendre durable et soutenable.

Une attention plus particulière sera portée à la diversification et au développement de l'offre en hébergements touristiques afin d'attirer et de capter un public plus large sur le territoire tout en veillant à sa bonne intégration dans le contexte bâti et non bâti.

Liens avec les Objectifs du Développement Durable :

Cet objectif correspond à plusieurs Objectifs du Développement Durable :



Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Programme Stratégique Transversal (PST 2021-2024) :** Entre une commune soucieuse de sa sécurité et de son environnement : créer des pistes cyclables et des trottoirs. Être une commune accueillante tant au point de vue touristique qu'économique et sportif.

- **Agence de Développement Local (ADL) :** Réunir l'ensemble des acteurs locaux dans un partenariat de développement local, identifier la nature des besoins et des potentialités locaux en tenant compte des aspects économique et de la création d'emplois.
- **Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier et ASBL Grande Forêt d'Anlier :** Faire de la Grande Forêt d'Anlier une destination touristique, promotion du slow tourisme, promotion du réseau 'Bienvenue Vélo', promotion du tourisme durable.

Effets multiplicateurs :

- Relocalisation de l'activité économique sur le territoire
- Relance de l'activité commerciale
- Ancrage de l'emploi au niveau local
- Aide à l'installation d'entrepreneurs et à leur développement
- Maintien et renforcement des entreprises
- Mise sur pied de nouveaux créneaux économiques
- Augmentation de l'attractivité du territoire encourageant ainsi l'installation de nouveaux habitants
- Valorisation de l'image des villages
- Incitation à un tourisme durable
- Génération de retombées touristiques nouvelles pour les acteurs locaux
- Attraction de nouveaux clients

Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre d'emplois découlant de nouvelles activités économiques	Commune ADL	20
Nombre de nuitées annuelles	Statbel	50.000

Projets :

Lots	Intitulé du projet
0 (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'une ZAEM à Longlier ▪ Création de produits touristiques (application de visite virtuelle du château de Neufchâteau, circuit de la Mémoire, circuits points nœuds)
1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ /
2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une halle des produits locaux ▪ Construction d'un atelier rural ▪ Création de liaisons touristiques et patrimoniales ▪ Soutien au développement de l'emploi local
3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de l'offre commerciale ▪ Diversification de l'offre en hébergements touristiques

4. Cohérence et continuité de la stratégie avec le 1^{er} PCDR

L'élaboration de la stratégie du présent PCDR prend en compte les réflexions menées lors de la première opération de développement rural, dont la période de validité s'est terminée en 2019.

Le premier PCDR comportait un **défi** qui se déclinait en 4 objectifs de développement :

***Développer harmonieusement l'ensemble de la commune
en vue d'améliorer l'attractivité du territoire et la qualité de vie des habitants***

1. Encourager la convivialité sur l'ensemble du territoire communal et soutenir le mouvement associatif
2. Mettre en valeur le milieu naturel et le patrimoine bâti en cohérence avec le développement d'un tourisme intégré en harmonie avec la vie locale
3. Assurer un développement économique et social, à taille humaine, respectueux du caractère rural du territoire
4. Développer une politique de l'aménagement du territoire, de la mobilité et du logement à long terme, coordonnée et cohérente

La CLDR a souhaité en 2009 que Neufchâteau devienne une commune plus **accueillante et conviviale**. Les spécificités et la diversité du territoire sont réelles, mais la Commune devait **travailler son image** en aménageant Neufchâteau-centre (à travers la rénovation urbaine) ainsi que ses villages de manière cohérente. Une meilleure image de Neufchâteau devait résulter également d'une mise en valeur de son patrimoine naturel et bâti.

Elle a également proposé de valoriser un **tourisme diffus** et totalement intégré dans les villages, à vocation plutôt familiale et de détente, en revoyant les infrastructures et la gestion du site de la Vallée du Lac, site touristique potentiel par excellence.

Elle a aussi voulu renforcer la situation économique. Pour ce faire, la Commune a contribué au **développement économique et social** de la région en s'investissant notamment dans la mise en route du parc logistique du Centre-Ardenne et le zoning de Semel en lisière de la N40.

La période 2009-2019 a été particulièrement importante notamment :

- › en matière de croissance démographique et de développement du parc immobilier sur Neufchâteau-centre ;
- › pour le développement des villages, avec l'arrivée de nouveaux habitants ;
- › grâce à l'adhésion au Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier en 2012 ;
- › via la valorisation de la Vallée du Lac par des infrastructures sportives et touristiques ambitieuses ;
- › grâce au développement des zonings de Semel et Molinfaing ;
- › grâce à l'utilisation intense des maisons de village et la création de nouvelles activités et manifestations.

L'évolution de la réflexion de la CLDR à travers la stratégie de 2025-2035 a été significative : les axes stratégiques sont plus précis et plus nombreux dans le nouveau programme.

On est passé de quatre à sept objectifs qui sont plus précis et en cohérence avec les demandes actuelles des habitants. Par exemple, le renforcement de l'autonomie alimentaire n'était pas un besoin aussi prégnant auparavant ; la prise de conscience de la richesse paysagère de Neufchâteau s'est développée grâce à la charte paysagère du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

Les membres de la CLDR ont souhaité mener un travail spécifique pour le bien-être (cohésion sociale, services, santé, logement, ...) des diverses tranches de la population/génération (aînés, jeunes, etc.)

En prenant en compte cette évolution, la CLDR a travaillé sur la stratégie 2025-2035 d'un point de vue sensiblement différent.

Neufchâteau, 29 histoires pour un avenir harmonieux, dynamique et solidaire

Un défi qui pose des objectifs généraux, tout en tenant compte de la spécificité des 29 localités qui la composent et qui ont toutes une plus-value à apporter au territoire pour contribuer aux trois valeurs reprises dans le défi : la solidarité (aspect humain), le dynamisme (aspect économique) et l'harmonie (aspect environnemental et cadre de vie).

Pour atteindre ce défi, **sept objectifs** ont été mis en avant.

Objectif 1 : assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique

Les membres de la CLDR ont insisté sur la nécessité d'actions spécifiques pour toutes les générations, en termes de logement, de santé, de services.

La croissance démographique a renforcé les tranches de population les plus jeunes, ce qui a modifié sensiblement les besoins dans les villages, que cela soit par rapport aux services aux aînés, mais également pour les jeunes (comme les terrains multisports, les activités, ...).

Objectif 2 : développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire communal

Cet objectif poursuit le travail de renforcement de la convivialité entre les habitants des localités de Neufchâteau comme ce qui avait déjà été souhaité lors de l'élaboration du premier PCDR. Il intègre une dimension supplémentaire liée à l'identité, l'image du territoire.

Objectif 3 : préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement.

Par rapport à l'objectif du premier PCDR, le tourisme a été dissocié de l'environnement et la dimension paysagère a été davantage prise en compte. La notion de « mise en valeur » a fait place à la protection de l'environnement. Ces dernières années, il y a vraiment eu une prise de conscience plus affirmée de la qualité du cadre naturel du territoire de Neufchâteau, grâce à des activités spécifiques (sportives, randonnées et autres), mais aussi par le travail des associations de naturalistes qui sont présentes à Neufchâteau et le Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier que la Commune de Neufchâteau a rejoint en 2012.

Objectif 4 : renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages

Cet objectif, déjà présent dans le premier PCDR, insiste davantage sur le patrimoine, qui est une dimension qui tient particulièrement à cœur des habitants. L'inventaire du petit patrimoine, en grande partie réalisé, révèle d'ailleurs la richesse patrimoniale du territoire.

Il montre également une attention spécifique par rapport au développement des villages, qui accueillent les nouveaux arrivants.

Objectif 5 : organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural

Cet objectif met davantage en exergue l'intérêt actuel et particulier pour la mobilité douce, même si elle a, déjà en 2017, constitué un axe de travail de la précédente CLDR par rapport à la mise en place de l'action de parrainage de chemins. Suite à l'évolution de la société, il y a également plus d'utilisateurs de moyens de mobilité douce sur le territoire.

Objectif 6 : tendre vers plus d'autonomie alimentaire et favoriser la résilience forestière et agricole.

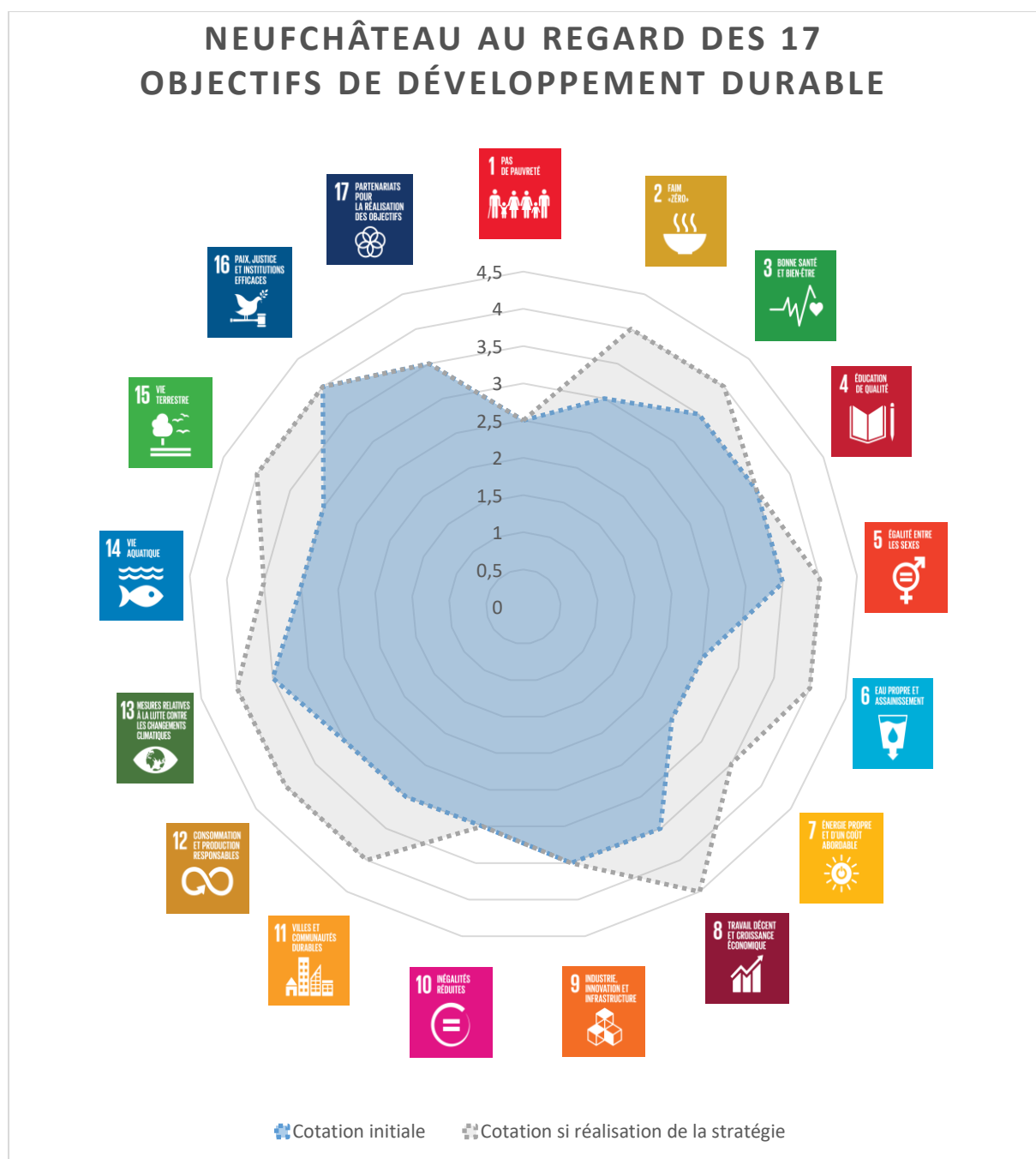
Cet objectif est celui qui se détache le plus de la précédente stratégie et programmation. Neufchâteau compte une ADL qui coordonne un GAC ; la sensibilisation à l'autonomie alimentaire a été accrue et devra se concrétiser par le projet global de Halle des produits locaux. Les habitants ont aussi une meilleure conscience du potentiel agricole et forestier du territoire.

Objectif 7 : accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire

Cet objectif lie tourisme et économie. C'est le signe que le tourisme devient vecteur d'emplois et de prospérité pour Neufchâteau, alors que dans le premier PCDR, ce secteur était plus en lien avec l'environnement. Les commerces participent également à l'attractivité du territoire.

5. Synthèse des objectifs de développement durable

Une cote entre 0 et 5 a été attribuée, pour chaque objectif de développement durable, sur base de l'impact présumé du PCDR sur chacun des objectifs du développement durable. Cela permet d'observer dans quelle mesure le PCDR contribuera au développement de la commune vis-à-vis des 17 objectifs du développement durable. Cette évaluation se traduit graphiquement sous forme de radars.



6. Tableau général des indicateurs

		Nombres de projets concernés (hors lot 0)	Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Objectif 1	Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune	8	Mise en place de nouveaux services à la population	Commune	3
			Nombre de nouveaux logements publics ou assimilés pour jeunes, aînés ou intergénérationnels	Commune	4
			Nombre d'initiatives publiques liées à l'accompagnement des jeunes et des aînés	Commune, PCS, MAC, CPAS	2
Objectif 2	Développer la convivialité et la cohésion sociale sur le territoire	10	Augmentation du nombre d'associations, d'activités ou événements tout au long de l'année	Commune	5
			Nombre d'actions de communication visant à relayer l'identité et l'image de Neufchâteau	Commune	5
Objectif 3	Préserver le cadre naturel et paysager et renforcer la protection de l'environnement	6	Nombre de sites naturels ou paysagers préservés ou valorisés	Commune	5
			Réalisation d'aménagements et d'actions en faveur de la biodiversité	Administration communale	10
			Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Commune, PAEDC	Diminution de 35 % des émissions de CO ₂ à l'horizon 2035
			Concrétisation de projets publics recourant aux énergies renouvelables	Commune	5

Programme Communal de Développement Rural
Partie 4 : Objectifs de développement

Objectif 4	Renforcer la qualité patrimoniale et l'identité rurale des villages	9	Définition de la politique communale d'aménagement du territoire à travers un outil réglementaire	Commune	1
			Nombre d'éléments patrimoniaux ayant été restaurés	Commune	5
Objectif 5	Organiser une mobilité alternative adaptée au contexte rural	10	Nombre de kilomètres aménagés pour la mobilité douce	Administration communale	15
			Mise en place d'alternatives à la voiture individuelle	Administration communale	3
Objectif 6	Tendre vers plus d'autonomie alimentaire et favoriser la résilience forestière et agricole	4	Création d'initiatives favorisant les circuits courts	ADL	3
			Partie des aisances communales affectées à des nouvelles initiatives agricoles	Commune	10%
Objectif 7	Accentuer l'attractivité économique et touristique du territoire	6	Nombre d'emplois découlant de nouvelles activités économiques	Commune ADL	20
			Nombre de nuitées annuelles	Statbel	50.000